MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 04 MARS 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 04 mars 2024 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

<u>Présents</u>: MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – MAURY – SANCHEZ – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – FOURES.

M. Emmanuel COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Absents excusés: MMES. POUSSE - BROUSSE - BELUCHE.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celuici est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 : APPROBATION.

M. le Maire informe ses collègues qu'avec la mise en place en 2022 de la M57, le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont remplacés par le Compte Financier Unique.

Il communique les éléments financiers concernant le fonctionnement et l'investissement :

Fonctionnement		<u>Investissement</u>		
Dépenses	922.147.80 €	Dépenses	726.097.85	€
Recettes		Recettes		€
Résultats	+ 317.629.60 €		- 194.078.76	€

Après cette présentation, M. le Maire quitte la salle et M. Raymond BENOIT, 1^{er} adjoint, soumet son approbation à l'ensemble du Conseil Municipal.

Accord unanime du Conseil Municipal qui valide le Compte Financier Unique.

- UNITE TOURISTIQUE CAMPING.

M. le Maire informe ses collègues que le système de production d'eau chaude du camping, qui date de plus de 20 ans, est désuet et nécessite d'être remplacé.

Une étude établie par le Syaden propose son remplacement par un système de production solaire avec chaudière gaz d'appoint.

Cette proposition entre dans les aides susceptibles d'être attribuées par le Conseil Régional Occitanie et le Conseil Départemental de l'Aude, au titre des économies d'énergie.

Cette étude fait ressortir un montant de travaux de 29 207 € H.T.

Il indique qu'un devis a été demandé à l'entreprise OLLIVIER, sur les bases de cette étude. Ce dernier s'élève à 29 325 € H.T. soit 35 190 € T.T.C.

Au regard de ces éléments, M. le Maire propose à ses collègues de solliciter la Région et le Département pour une demande d'aide et d'approuver le devis de l'entreprise OLLIVIER, afin que cette dernière puisse intervenir rapidement, compte tenu de l'ouverture du camping.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- CONVENTION AGENCE POSTALE COMMUNALE.

M. le Maire informe ses collègues que la convention avec La Poste concernant l'Agence Postale Communale arrive à échéance.

Après contact avec les services de La Poste, il est proposé son renouvellement dans les mêmes conditions que la précédente, avec un loyer mensuel de 1 140 €/mois révisable annuellement et complétée par des pourcentages au chiffre d'affaire sur un certain nombre de prestations effectuées par notre A.P.C.

Par contre, la proposition concernant l'activité commerciale (vente de téléphones, téléassistance,...), ne parait pas compatible avec la mission de service public mise en place par la mairie, pour cette activité.

Cette convention d'une durée de 9 ans est identique à la précédente.

Accord unanime du Conseil Municipal pour le renouvellement de cette convention aux conditions indiquées et mandate le Maire pour son approbation.

- CDG: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « SERVICE DE REMPLACEMENT ».

M. le Maire informe ses collègues que la convention avec le CDG pour le service de missions temporaires est arrivée à échéance. Il propose son renouvellement qui permet au CDG de proposer des agents de remplacement lors de l'absence d'agents titulaires de la commune.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

M. BENOIT fait part de la réflexion engagée concernant l'utilisation de la colonne à eau. Il indique que l'été dernier, à cause de la sècheresse, le puit a été asséché, situation qui ne s'était jamais produite auparavant.

Dans un souci environnemental, ainsi que pour une bonne gestion de cette réserve d'eau, il propose de modifier les conditions d'utilisation.

Les grandes lignes passeraient par une consommation gratuite jusqu'à 30 m³ avec facturation au-delà. Le dossier sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

M. COULONVAL indique que pour des raisons de sécurité, les barrières posées au droit des gués de la Clamoux ont été fermées.

Une réunion est prévue pour la Réserve Communale le 09 mars 2024.

Il fait état de l'espace boisé des Pontils dans lequel existe un arbre remarquable, un séquoia. Il informe qu'une intervention de débroussaillement sera effectuée et qu'une demande de classement sera établie pour cet arbre.

M. Stéphane AZEMA rappelle la réunion des associations prévue le 10 mars 2024 à 20 h 30.

M. GREFFIER fait le point sur la vidéoprotection et indique que des travaux sont prévus pour améliorer le fonctionnement de certaines caméras.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 45.

Le Maire,

Alain MARTY